

**DÉPARTEMENT
DU RHÔNE**

**Arrondissement
de Lyon**

**Canton de
Sainte Foy-lès-Lyon**

République Française

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres		<i>Séance du 17 novembre 2016</i>
		<i>Compte-rendu affiché le 25 novembre 2016</i>
art. 16 Code Municipal :	35	<i>Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2016</i>
en exercice :	35	<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 35</i>
qui ont pris part à la délibération	34	<i>Président : Mme Véronique SARSELLI Secrétaire : Mme ALLES Secrétaire auxiliaire : Mme IMHOFF, Directeur Général des Services</i>

OBJET

2

**DÉSIGNATION DE
M. PONTVIANNE AU SEIN
DES COMMISSIONS ET
DES ORGANISMES DIVERS**

*Membres présents : MM. SARSELLI, BAZAILLE, GILLET,
GIORDANO, AKNIN, MOUSSA, BOIRON, BAVOZET,
GOUBET, VINCENS-BOUGUEREAU, LOCTIN, NOUHËN,
MOMIN, CAUCHE, DUMOND, PATTEIN, FUSARI, NEGRO,
ASTRE, RODRIGUEZ, VILLARET, ALLES, ASTIER (pouvoir à
M. VINCENS-BOUGUEREAU jusqu'au rapport n° 2),
ELEFATHERATOS, ISAAC-SIBILLE, CAMINALE, VALENTINO,
COSSON, PIOT, TULOUP, LATHUILIÈRE, PONTVIANNE,*

*Membres excusés : MM. BARRELLON (pouvoir à M. GILLET),
GRÉLARD (pouvoir à Mme MOUSSA), COATIVY.*

Madame le Maire, explique que conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au conseil municipal de procéder aux désignations suivantes, faisant suite à la démission de Monsieur Laurent GUERRY et à l'installation de Monsieur Philippe PONTVIANNE.

- AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ESPACES PUBLICS ET ÉCONOMIE

Elle est actuellement composée de : B. GILLET, P. BAZAILLE, A. BAVOZET, P. BARRELLON, G. PATTEIN, D. AKNIN, C. NOUHËN, C. ISAAC-SIBILLE, L. GUERRY, M. COSSON, M. COATIVY

- SPORT, CULTURE ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

Elle est actuellement composée de : P. BOIRON, B. VINCENS-BOUGUEREAU, C. MOUSSA, T. ASTIER, N. RODRIGUEZ, C. LOCTIN, G. CAUCHE, G. PATTEIN, M. J. GRÉLARD, A. ELEFATHERATOS, L. GUERRY, A. VALENTINO, M. COATIVY

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET PARTICIPATION CITOYENNE

Elle est actuellement composée de : V. SARSELLI, P. BAZAILLE, M. VILLARET, C. NOUHÈN, C. LOCTIN, J. ASTRE, P. BARRELLON, L. GUERRY, H. LATHUILIÈRE, I. PIOT, M. COATIVY

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITÉ DE JUMELAGE

Il est actuellement composé de : P. BOIRON, B. MOMIN, M. J. GRÉLARD, L. GUERRY

Appelé à se prononcer,
le conseil municipal, à l'unanimité, à main-levée,
- DÉSIGNE, au scrutin public en application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame Andromachi ELEFTHERATOS :
- en qualité de membre siégeant au sein de la commission institutions et affaires générales et de la commission travaux, bâtiments et moyens généraux,

en remplacement de Monsieur Laurent GUERRY, démissionnaire du conseil municipal,

Monsieur Philippe PONTVIANNE :
- en qualité de membre siégeant au sein de la commission sport, culture et échanges internationaux,

en remplacement de Monsieur Laurent GUERRY, démissionnaire du conseil municipal,

Monsieur Philippe PONTVIANNE :
- en qualité de membre siégeant au sein de la commission développement durable et participation citoyenne,

en remplacement de Monsieur Laurent GUERRY, démissionnaire du conseil municipal,

Monsieur Philippe PONTVIANNE :
- en qualité de membre siégeant au sein du conseil d'administration du Comité de Jumelage,

en remplacement de Monsieur Laurent GUERRY, démissionnaire du conseil municipal,

- DÉSIGNE :
Madame Florence CAMINALE :
- en qualité de membre siégeant au sein de la commission sport, culture et échanges internationaux,

en remplacement de Madame Andromachi ELEFTHERATOS.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Véronique SARSELLI